

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2014

Convocations adressées le 16 juillet 2014

ORDRE DU JOUR

- Attribution logement n°2 (Chapiteau)
- Présentation et étude des devis – dérivation des drains :
 - o Hauts de Varennes
 - o Hauts Chemins
- Infos et questions diverses

L'an deux mil quatorze et le jeudi vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mmes Bernadette BARBIER, Marie CASTEL, Isabelle DOMINJON, Aline GALLY, Monique OTTELET ;
Mrs Vincent AHÜ, Bernard DEVELEY, André LEFEVRE,

Absents excusés : Mrs Eric MANACH (pouvoir à Maurice MOCQUOT), Pascal FEVRE (pouvoir à Aline GALLY)

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Vincent AHÜ



ATTRIBUTION LOGEMENT N°2 (Chapiteau) :

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal après étude des candidatures et après en avoir délibéré décide d'attribuer le logement à Mme Saïda FEVRE – BARGACH à compter du 1^{er} août 2014.

PRESENTATION ET ETUDE DES DEVIS – DERIVATION DES DRAINS :

- o Hauts Chemins : *Après étude du devis de l'entreprise BARBIER, le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 10 788.52 € TTC pour la dérivation des drains.*
- o Hauts de Varennes : *Après présentation du projet établi par le Bureau d'Etude SCIENCES ENVIRONNEMENT, le Conseil Municipal charge le Maire de procéder au lancement du Marché et de signer tous les documents se rapportant au dossier pour la dérivation des drains « Les Hauts de Varennes ».*

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

**** Logements du Chapiteau :**

- o *Le Conseil Municipal accepte la nouvelle proposition de l'entreprise Art & Fenêtres pour un montant de 13 300.- € TTC, avec le chiffrage des fenêtres oscillos battants.*
- o *Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Art & Fenêtres pour un montant de 3 880.- € TTC pour le changement des 4 portes d'entrée et 2 lucarnes de toit.*

**** Mairie :** *Le Conseil Municipal décide de supprimer les 2 cheminées. Les travaux seront réalisés par l'Entreprise Olivier MARSHALL.*

Visa Préfecture le :

**** Indemnité du percepteur de Chablis :** *Le Conseil Municipal accepte de verser au Percepteur de Chablis l'indemnité de Conseil pour l'année 2013 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, soit un montant de 315.09 € brut.*

La séance a été levée à 20h00

Varennes, le 23 juin 2014

Le Maire,

Maurice MOCQUOT

